





La certification complémentaire Théâtre – Cinéma-audio-visuel - Danse

Accompagnement à la préparation de la certification

28 septembre 2022



Liberté Égalité Fraternité



Les objectifs de cette journée

- Connaître les enjeux et les modalités de la certification complémentaire arts
- S'approprier les attendus d'une certification complémentaire arts
- Appréhender les différentes étapes de la certification



Le programme

9h30-10h00: Introduction et accueil

10h00-11h00 : présentation des enjeux et modalités de la certification

- Textes et attendus institutionnels
- La démarche certificative
- Le dossier
- L'exposé
- L'entretien
- Le jury

11h00-12h00 : spécificité des enseignements et projets en partenariat

12h00-13h30 : Pause déjeuner

13h30-16h30 : ateliers par domaine artistique

- Présentation des ressources biblio et sitographiques
- Attendus spécifiques à l'épreuve de chaque domaine
- Echanges



Textes et attendus institutionnels

-La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

-Rapports de jury académiques 2021 et 2022 (sur le site académique : https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-122258



Textes et attendus institutionnels La démarche certificative

Examen créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habiliter des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur Discipline...

dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre

Mais pas que....



Textes et attendus institutionnels Inscriptions

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen. A lire

Respecter strictement les délais d'inscription

Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.



Textes et attendus institutionnels Le dossier

La page de garde – document obligatoire



Textes et attendus institutionnels Le dossier

Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019

- « Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :
- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »



Textes et attendus institutionnels L'examen

L'examen:

- une épreuve orale de trente minutes maximum
 - un exposé du candidat de dix minutes maximum
 - suivi d'**un entretien** avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum



Textes et attendus institutionnels L'exposé

- Prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.
- Le candidat fait également état de son expérience, de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, échanges, travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel



Textes et attendus institutionnels L'entretien

doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option et à la spécialité correspondant à la certification complémentaire choisie;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription



Le Jury

- -institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires et nommé par le recteur -un président du jury qui devra appartenir au corps des IA-IPR
- -Les autres membres du jury seront choisis parmi les membres des corps d'inspection déconcentrés à vocation pédagogique, les enseignants du premier degré et du second degré assurant un enseignement effectif dans le domaine choisi, les enseignants-chercheurs de la discipline universitaire de référence.

Des personnes n'appartenant pas à ces corps pourront, en tant que de besoin, être choisies en raison de leur compétences particulières (par exemple pour le secteur arts : conservateurs du patrimoine, metteurs en scène, chorégraphes, cinéastes, etc.)



Modalités d'évaluation des candidats

- -Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10.
- -Une délibération de toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.
- -Annexe de la NS du 16.07.2019 Évaluation de l'épreuve par le jury – précisions de l'évaluation par discipline/secteur



Spécificité des enseignements Projets en partenariat

Textes de référence: https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812 pour les enjeux du partenariat en spécialité et enseignement optionnel

 Le partenariat se fonde sur une convention signée entre l'établissement et la structure culturelle associée

Le financement est assuré par les subventions accordées par la DRAC: 5000€ par niveau en spécialité,

2000€ en enseignement optionnel.

- Il suppose la co-construction du projet pédagogique annuel ,adapté aux exigences des programmes et ancré dans les offres culturelles de proximité.
- Il concerne:
 - les interventions d'un artiste ou d'un professionnel dont les pratiques relèvent du domaine d'enseignement
 - o l'ouverture culturelle et la fréquentation des structures dans le cadre de propositions d'accompagnement de sorties, rencontres, etc.
- Il est donc fondamental dans la construction du PEAC de l'élève dans lequel s'inscrivent les enseignements artistiques.







Avez-vous des questions ?









La certification complémentaire Danse 13h30-16h30 Ateliers par domaine artistique

- Présentation des ressources biblio et sitographiques
- Attendus spécifiques à l'épreuve de chaque domaine
- Echanges



Les enjeux de la certification complémentaire Danse

Pour le candidat,

-faire valoir des expériences menées dans des contextes variés.

- -projets d'enseignement dans le contexte scolaire et/ou extra-scolaire, disciplinaires ou pluridisciplinaires,
- -de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel,
- -de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires

-valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à **énoncer les compétences construites** au travers de ces expériences.



Les enjeux de la certification complémentaire Danse

Un enjeu pour le territoire académique

La certification identifie des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse

- -selon tel ou tel projet
- -des ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés
- -jusqu'à la mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité danse au lycée



Les compétences recherchées en danse

- 1.Enseigner la danse en tant que discipline à part entière au lycée ou au collège
- 2. Enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel
- 3.Enseigner la danse dans la filière S2TMD « Sciences et Techniques du Théâtre, de la musique et de la danse ».
- 4.Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini.

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS Les incontournables pour la certification danse Liberté Repaire Proternité

- -La connaissance du partenariat avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...) et des procédures à mener pour concevoir un projet en partenariat
- -une connaissance du domaine de la danse dans ses **fondements artistiques et culturels** (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)
- -la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation)
- -la connaissance des différents dispositifs artistiques (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...)



Textes et attendus institutionnels Le dossier en danse

Le rapport ne saurait se limiter à un catalogue d'expériences artistiques.

Il doit mettre en perspective des expériences artistiques avec le développement de compétences,

au service des attendus des enseignements nécessitant la certification.



Textes et attendus institutionnels L'exposé en danse

Cet exercice en temps contraint doit être préparé.

Il ne doit pas être redondant mais complémentaire du rapport dont le jury a déjà pris connaissance.

Il lui est donc conseillé de mettre en avant un élément important de son parcours professionnel qui soit tant en adéquation avec les compétences recherchées qu'avec ses motivations premières.



Textes et attendus institutionnels L'entretien

« doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant

- les contenus d'enseignement
- les programmes
- et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire »



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS Modalités d'évaluation des candidats - Danse

Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- 1- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- 2- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- 3- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- 4- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- 5- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.
- N.B.: Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »



Ressources Bibliographiques et sitographiques

https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812

https://eduscol.education.fr/1699/programmes-et-ressources-en-danse-voie-gt

http://passeursdedanse.fr/

http://passeursdedanse.fr/ressources/biblio22/

https://www.numeridanse.tv/

https://www.cnd.fr/fr/

PEREZ (T.), THOMAS (A.), Danser en milieu scolaire, CRDP des Pays de la Loire, 2000.

PEREZ (T.), THOMAS (A.), Danser les arts, CRDP des Pays de la Loire, 2001.